



## Ordonnance de télécom CRTC 2018-73

Version PDF

Ottawa, le 21 février 2018

### IXICA Communications Inc. – Approbation provisoire d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
IXICA Communications Inc.	AMT 3	1 <sup>er</sup> février 2018	21 février 2018
	AMT 3A Modifications au Tarif des services d'accès	8 février 2018	21 février 2018

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général